

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02283

Numéro SIREN : 821 436 094

Nom ou dénomination : WATERTRACKS

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2021 sous le numéro de dépôt 24

SAS WATERTRACKS

Numéro SIRET : 82143609400022

Code APE : 7112B

95 RUE JOSEPH ALOIS SCHUMPETER
34470 PEROLS

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 30/06/2020

*Certifié conforme à l'original
le 27/12/2020.*

[Signature]



Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan et Resultat Simplifie	2
Liasse fiscale	9
Autres Annexes et Crédits Impôts 20	32
ANNEXE	40
Annexes	40
<i>PREAMBULE</i>	40
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	40
<i>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	40
<i>FRAIS DE DEVELOPPEMENT</i>	41
<i>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</i>	41
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	42
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	43
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	44
<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	45
<i>INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL</i>	45
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	46
<i>COMPTE RENDU DES TRAVAUX</i>	47
<i>RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES</i>	48



Attestation de Présentation

ATTESTATION

D'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS WATERTRACKS pour l'exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 48 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	2 165 579,80	Euros
Chiffre d'affaires	875 000,00	Euros
Résultat net comptable	162 803,01	Euros

Fait à FABREGUES
Le 03/12/2020

Signature de l'Expert-Comptable

Christophe ARNAL
Cabinet AC EXPERTISE & CONSEILS

SARL AC Expertise & Conseils
Christophe ARNAL, Expert-Comptable
39 Ter Avenue Georges Clemenceau
34690 FABREGUES
04 67 27 20 26
contact@acexpertiseetconseils.fr
Siret : 814 332 281 00023



Bilan et Résultat Simplifié



SAS WATERTRACKS

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 03/12/2020

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 426 517	732 897	693 619	32,03	275 125	15,46
205000 MARQUES	210		210	0,01	210	0,01
205001 RD TRANSPOSIDO	202 551		202 551	9,35	202 551	11,38
205002 SITE INTERNET	1 775		1 775	0,08	1 775	0,10
205003 BRIQUE TECHNOLOGIQUE - NESSIE A	243 874		243 874	11,26	243 874	13,70
205004 BRIQUE TECHNOLOGIQUE - NESSIE B	109 481		109 481	5,06	109 481	6,15
205005 BRIQUE TECHNOLOGIQUE - NESSIE C	553 682		553 682	25,57		
205006 BRIQUE TECHNOLOGIQUE - NESSIE D	314 944		314 944	14,54		
280501 AMORT. RD TRANSPOSIDO		202 551	-202 551	-9,34	-202 551	-11,37
280502 AMORT SITE INTERNET		1 591	-1 591	-0,06	-999	-0,05
280503 AMORT. NESSIE A		182 906	-182 906	-8,44	-60 969	-3,42
280504 AMORT. NESSIE B		72 987	-72 987	-3,36	-18 247	-1,02
280505 AMORT. NESSIE C		219 935	-219 935	-10,15		
280506 AMORT. NESSIE D		52 928	-52 928	-2,43		
Immobilisations corporelles	982 447	282 890	699 557	32,30	948 466	53,30
215401 PELLE SPRENG	25 000		25 000	1,15	25 000	1,40
215410 PELLE HYDRAULIQUE	592 484		592 484	27,36	592 484	33,29
215411 UNITE DE CRIBLAGE	43 653		43 653	2,02	43 653	2,45
215412 CONTAINER DE MESURE	51 629		51 629	2,38	51 629	2,90
218300 MAT.BUREAU & INFORMA	5 792		5 792	0,27	4 363	0,25
231500 IMMO. EN COURS- PROJET NESSIE C					428 203	24,06
231504 IMMO EN COURS - NESSIE E	263 890		263 890	12,19		
281540 AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL		22 899	-22 899	-1,05	-16 649	-0,83
281541 AMORT. PELLE HYDRAULIQUE		217 244	-217 244	-10,02	-157 996	-8,87
281542 AMORT. UNITE DE CRIBLAGE		18 431	-18 431	-0,84	-9 701	-0,54
281543 AMORT. CONTAINER DE MESURE		21 799	-21 799	-1,00	-11 473	-0,63
281830 AMORT.MAT.BUREAU & I		2 517	-2 517	-0,11	-1 047	-0,06
Immobilisations financières	16 257		16 257	0,75	16 257	0,91
275000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	16 257		16 257	0,75	16 257	0,91
ACTIF IMMOBILISÉ	2 425 221	1 015 787	1 409 434	65,08	1 239 848	69,67
Matières premières, approv., en cours de production	7 612		7 612	0,35	6 939	0,39
317000 STOCKS DE FOURNITURES	7 612		7 612	0,35	6 939	0,39
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	67 710		67 710	3,13	21 973	1,23
409100 FOURNISSEURS DEBITEU	67 710		67 710	3,13	21 973	1,23
Clients et comptes rattachés	179 880		179 880	8,31	60 000	3,37
411000 CLIENTS COLLECTIFS	179 880		179 880	8,31		
418100 CLIENTS - F.A.E.					60 000	3,37
Autres créances	229 028		229 028	10,58	267 007	15,00
401000 FOURNISSEURS	4 642		4 642	0,21	2 018	0,11
438700 ORG. SOCIAUX PRODUITS A RECEVO					21 881	1,23
444000 ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES	178 780		178 780	8,26	118 753	6,67
445620 ETAT TVA DEDUCT. S/I	2 597		2 597	0,12	72 132	4,05
445660 ETAT - TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	11 268		11 268	0,52		
445662 TVA DEDUCT. INTRACOM.	14		14	0,00	13 935	0,78
445670 CREDIT DE TVA A REPORTER	5 750		5 750	0,27	5 689	0,32
445830 REMBOURSEMENT TVA DEMANDE	17 000		17 000	0,79	25 591	1,44
445860 TVA SUR FACT. NON PARVENUES	8 725		8 725	0,40	6 750	0,38
467000 DEBITEURS & CREDITEURS DIVERS	253		253	0,01		
467003 COMPTES A REGULARISER					257	0,01
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	265 834		265 834	12,28	176 660	9,93
512003 BANQUE SMC	236 558		236 558	10,92	176 660	9,93
512005 BANQUE CREDIT AGRICOLE	29 277		29 277	1,35		



SAS WATERTRACKS

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 03/12/2020

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Caisse						
Charges constatées d'avance <i>486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</i>	6 082 6 082		6 082 6 082	0,28 0,28	7 119 7 119	0,40 0,40
ACTIF CIRCULANT	756 146		756 146	34,92	539 698	30,33
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	3 181 367	1 015 787	2 165 580	100,00	1 779 546	100,00



SAS WATERTRACKS

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 03/12/2020

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 52 683) 101300 CAPITAL	52 683	2,43	52 683	2,96
Ecart de réévaluation	52 683	2,43	52 683	2,96
Réserve légale 106100 RESERVE LEGALE	4 550	0,21	4 550	0,26
Réserves réglementées Autres réserves	4 550	0,21	4 550	0,26
104100 PRIME D'EMISSION	445 821	20,59	666 950	37,48
106800 AUTRES RESERVES	495 111	22,86	495 111	27,82
Report à nouveau	-49 290	-2,27	171 838	9,66
Résultat de l'exercice	162 803	7,52	-221 128	-12,42
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	665 857	30,75	503 054	28,27
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées 164001 PRET 04823 218734 0138	710 517	32,81	279 094	15,68
164002 BPI FRANCE	59 429	2,74	79 094	4,44
164003 PRET 200KE	200 000	9,24	200 000	11,24
164004 PRET 300KE	180 358	8,33		
	270 730	12,50		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés 401000 FOURNISSEURS	144 589	6,88	199 430	11,21
408100 FOURNISSEURS FNP	91 680	4,23	158 340	8,90
Autres dettes	52 909	2,44	41 090	2,31
404000 FOURNISSEURS D'IMMO	644 617	29,77	697 968	39,22
421000 PERSONNEL REMUNERATI	62 798	2,90	100 389	5,64
428200 DETTES PROV. CONGES A PAYER	13 619	0,63	10 538	0,59
431000 URSSAF	13 799	0,64	7 211	0,41
437200 KLESIA RETRAITE ARRCO	3 387	0,16	3 396	0,19
437800 MUTUELLE	1 753	0,08	3 819	0,21
438200 CHARGES SOCIALES SUR C.P.	1 824	0,08	1 283	0,07
442100 PRELEVEMENT A LA SOURCE	2 184	0,10	1 202	0,07
445200 TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE	321	0,01	737	0,04
445660 ETAT - TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	14	0,00	13 935	0,78
445710 ETAT TVA COLLECTEE			27 385	1,54
445870 TVA COLL SUR FACT A ETABLIR	29 980	1,38		
448600 CHARGES A PAYER			10 000	0,58
455001 C/C - RAPHAEL GAILLARD	258	0,01		
467000 DEBITEURS & CREDITEURS DIVERS	14 315	0,66	14 102	0,79
467001 CREDIT VENDEUR PEREZ LOUIS			3 610	0,20
468600 CHARGES A PAYER	500 000	23,09	500 000	28,10
Produits constatés d'avance 487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	364	0,02	361	0,02
			100 000	5,62
			100 000	5,62
DETTES	1 499 722	69,25	1 276 492	71,73
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	2 165 580	100,00	1 779 546	100,00



SAS WATERTRACKS

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 03/12/2020

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services		875 000	100,00	159 700	100,00	715 300		447,90	
706003 PRESTATION EDF SA		875 000	100,00	159 700	100,00	715 300		447,90	
Chiffres d'Affaires Nets		875 000	100,00	159 700	100,00	715 300		447,90	
Production stockée									
Production immobilisée		704 312	80,49	742 858	465,16	-38 546		-5,18	
722000 PRODUCTION IMMOBILISEE				742 858	465,16	-742 858		-100,00	
722001 PRODUCTION IMMOBILISEE NESSIE C		125 478	14,34			125 478		N/S	
722002 PRODUCTION IMMOBILISEE NESSIE D		314 944	35,99			314 944		N/S	
722003 PRODUCTION IMMOBILISEE NESSIE E		263 890	30,16			263 890		N/S	
Subventions d'exploitation reçues									
Autres produits		8 862	1,01			8 862		N/S	
791000 TRANSF.CHARGES EXPLO		8 862	1,01			8 862		N/S	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		1 588 174	181,51	902 558	565,16	685 616		75,06	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 386	0,27	306	0,19	2 080		679,74	
601001 ACHATS DE PIECES		2 386	0,27	306	0,19	2 080		679,74	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)		-673	-0,07	925	0,58	-1 598		-172,75	
603100 STOCK DE FOURNITURES		-673	-0,07	925	0,58	-1 598		-172,75	
Autres achats et charges externes		1 115 769	127,52	841 822	527,13	273 947		32,54	
604001 ACHATS PRESTATIONS ET ETUDES				88 250	55,26	-88 250		-100,00	
606120 FOURNITURES EAU - ELECTRICITE				97	0,06	-97		-100,00	
606140 FOURNITURES CARBURANT		159	0,02	895	0,56	-736		-82,22	
606300 PETITS MATERIELS		8 552	0,98	3 449	2,16	5 103		147,06	
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		3 717	0,42	1 646	1,03	2 071		125,82	
612200 LEASING MATERIEL		8 011	0,92	7 232	4,53	779		10,77	
612201 LOCAM - C.B. ATTACHE RAPIDE		3 503	0,40	14 012	8,77	-10 509		-74,09	
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES		32 850	3,75	28 922	18,11	3 928		13,58	
613300 LOCATION MAT. TRANSP				212	0,13	-212		-100,00	
613500 LOCATION MATERIEL		4 304	0,49	51	0,03	4 253		N/S	
615520 ENTRETIEN MAT. TRANSP				13	0,01	-13		-100,00	
615600 MAINTENANCE		118	0,01	71	0,04	47		66,20	
616000 PRIMES D'ASSURANCE		14 213	1,62	11 115	6,96	3 098		27,87	
616110 ASSURANCE PELLE ANAIS				3 598	2,25	-3 598		-100,00	
616120 ASS. BARGE SANDRA & EPI DELLON				2 000	1,25	-2 000		-100,00	
617000 ETUDES ET RECHERCHES				576 743	361,14	-576 743		-100,00	
617001 ETUDES ET RECHERCHES NESSIE C		288 501	32,97			288 501		N/S	
617002 ETUDES ET RECHERCHES NESSIE D		319 632	36,53			319 632		N/S	
617003 ETUDES ET RECHERCHES NESSIE E		314 018	35,89			314 018		N/S	
618500 FRAIS DE FORMATION		3 298	0,38	2 913	1,82	385		13,22	
622600 HONORAIRES		6 325	0,72	11 350	7,11	-5 025		-44,26	
622601 HONORAIRES AVOCAT		10 751	1,23	11 597	7,28	-846		-7,28	
622603 HONORAIRES DIVERS		9 389	1,07	1 586	0,99	7 803		491,99	
622604 HONORAIRES EFFICIENT		6 000	0,69	12 000	7,51	-6 000		-49,99	
622700 FRAIS ACTES & CONTEN		420	0,05	940	0,59	-520		-55,31	
622800 FRAIS GENERAUX DIVERS		1 202	0,14	951	0,60	251		26,39	
623100 FRAIS DE PUBLICITE				348	0,22	-348		-100,00	
623400 CADEAUX CLIENTELE		731	0,08			731		N/S	
624100 TRANSPORTS SACHATS		116	0,01			116		N/S	
624200 TRANSPORTS MACHINES/CHANTIERS		137	0,02			137		N/S	
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS		22 447	2,57	15 882	9,94	6 565		41,34	



SAS WATERTRACKS

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 03/12/2020

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
625110 FRAIS DE PEAGES ET PARKINGS	3 633	0,42	2 508	1,57	1 125	44,86	
625120 FRAIS DE REPAS	2 221	0,25	1 732	1,08	489	28,23	
625130 FRAIS DEPLACEMENTS - HOTELS	4 005	0,46	7 550	4,73	-3 545	-46,94	
625150 FRAIS KILOMETRIQUES R.GAILLARD			801	0,50	-801	-100,00	
625700 FRAIS MISSIONS RECEPTIONS	12 728	1,45	6 248	3,91	6 480	103,71	
626000 FRAIS POSTAUX & TELE	242	0,03	174	0,11	68	39,08	
626001 FREE MOBILE - TELECOM.	168	0,02	150	0,09	18	12,00	
626003 SFR TELECOM	200	0,02	205	0,13	-5	-2,43	
626004 SECURITAS	642	0,07	316	0,20	326	103,16	
627000 SERVICES BANCAIRES	5 727	0,65	3 549	2,22	2 178	61,37	
628000 PRESTATIONS DIVERSES	27 390	3,13	21 781	13,64	5 609	25,75	
628100 COTISATIONS	418	0,05	938	0,59	-520	-55,43	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 929	0,22	1 417	0,89	512	36,13	
631200 TAXE APPRENTISSAGE	343	0,04	198	0,12	145	73,23	
633300 FORMATION CONTINUE	691	0,08	229	0,14	462	201,75	
635110 C.F.E.	896	0,10	900	0,56	-4	-0,43	
635440 DROIT ENREGISTREMENT & TIMBRES			90	0,06	-90	-100,00	
Rémunérations du personnel	202 069	23,09	121 143	75,86	80 926	66,80	
641100 SALAIRES APPOINT.COM	178 058	20,35	96 503	60,43	81 555	84,51	
641200 CONGES PAYES	6 588	0,75	6 909	4,33	-321	-4,64	
641300 PRIMES	12 799	1,46	5 159	3,23	7 640	148,09	
641400 INDEMNITES DIVERSES	4 623	0,53	12 572	7,87	-7 949	-63,22	
Charges sociales	29 018	3,32	15 924	9,97	13 094	82,23	
645100 URSSAF	9 629	1,10	6 115	3,83	3 514	57,47	
645300 ARRCO	9 602	1,10	3 017	1,89	6 585	218,26	
645310 COTIS. RETRAITE AGIRC	3 174	0,36	4 165	2,61	-991	-23,78	
645500 CHARGES SOC / CONGES A PAYER	982	0,11	1 148	0,72	-166	-14,45	
645800 PREVOYANCE	1 079	0,12	624	0,39	455	72,92	
645900 MUTUELLE - ADREA	4 092	0,47	2 268	1,42	1 824	80,42	
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	436	0,05	271	0,17	165	60,89	
648000 AUTRES CHARGES DE PE	23	0,00			23	N/S	
649000 CICE			-1 685	-1,05	1 685	-100,00	
Dotations aux amortissements	536 157	61,28	165 351	103,54	370 806	224,25	
681110 DOT.AMORT.IMMO.INCOR	450 132	51,44	79 807	49,97	370 325	464,03	
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPO	86 025	9,83	85 544	53,57	481	0,56	
Dotations aux provisions							
Autres charges	1 066	0,12	91	0,06	975	N/S	
651100 REDEVANCES	200	0,02			200	N/S	
658000 CHARGES DIVERSES COURANTES	866	0,10	91	0,06	775	851,65	
Total des charges d'exploitation	1 887 720	215,74	1 146 977	718,21	740 743	64,58	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-299 546	-34,22	-244 419	-153,04	-55 127	-22,54	
Produits financiers							
Produits exceptionnels	301 526	34,46	164	0,10	301 362	N/S	
772000 PROD.EXCEPT.EXERC.AN			153	0,10	-153	-100,00	
778800 PRODUITS EXCEPTIONNELS	301 526	34,46	11	0,01	301 515	N/S	
Charges financières	17 956	2,05	1 535	0,96	16 421	N/S	
661160 INTERETS EMPRUNTS & D	17 956	2,05	1 535	0,96	16 421	N/S	
Charges exceptionnelles			4 487	2,81	-4 487	-100,00	
671200 PENALITES ET AMENDES			80	0,05	-80	-100,00	
672000 CHARGES DIV.COUR.S/E			4 407	2,76	-4 407	-100,00	
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS	-15 977	-1,82	-250 277	-156,71	234 300	93,62	
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices	-178 780	-20,42	-29 149	-18,24	-149 631	-513,32	
699000 PRODUITS - CREDIT IMPOT RECHER	-178 780	-20,42	-29 149	-18,24	-149 631	-513,32	



SAS WATERTRACKS

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 03/12/2020

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des Produits	1 889 700	215,97	902 723	585,26	986 977	109,33
Total des Charges	1 726 897	197,38	1 123 851	703,73	603 046	53,66
RÉSULTAT NET	162 803	18,61	-221 128	-138,45	383 931	173,62
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	11 513	1,32	21 243	13,30	-9 730	-45,79
612200 LEASING MATERIEL	8 011	0,92	7 232	4,53	779	10,77
612201 LOCAM - C.B. ATTACHE RAPIDE	3 503	0,40	14 012	8,77	-10 509	-74,99
Dont Crédit-bail immobilier						



Liasse fiscale



①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>SAS WATERTRACKS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>95 RUE JOSEPH ALOIS SCHUMPETER 34470 PEROLS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET * <u>8 2 1 4 3 6 0 9 4 0 0 0 2 2</u>			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le <u>31/01/2020</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Pâmes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS WATERTRACKS		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :52 683...)	DA	52 683		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	495 111		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 550		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> BJ)	DG	(49 290)		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	162 803		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	665 857		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	710 517		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	14 315		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	144 589		
	Dettes fiscales et sociales	DY	67 139		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	62 798		
Autres dettes	EA	500 364			
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 499 722		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 165 580		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG	407 770			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS WATERTRACKS		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	875 000	FI	875 000	
		FJ	875 000	FK	875 000	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN	704 312	
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	8 862	
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 588 174
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	2 386	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(673)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1 115 769	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	1 929	
	Salaires et traitements *			FY	202 069	
	Charges sociales (10)			FZ	29 018	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	536 157
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC	
	Autres charges (12)			GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE	1 066
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GF	1 887 720	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GG	(299 546)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	17 956	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	17 956	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(17 956)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(317 503)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



SARL au Capital Social de 3 000 €
Siège social : 39 Ter Avenue Georges Clemenceau - 34690 FABREGUES
Tél. 04.67.27.20.26. - Email : contact@acexpertisetconseils.fr
RCS MONTPELLIER : 814 332 201 00023

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS WATERTRACKS		Néant <input type="checkbox"/>			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	301 526			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC				
Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	301 526			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG				
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH				
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI	301 526			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	(178 780)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 889 700			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 726 897			
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)			HN	162 803			
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	11 513		
			– Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	8 862		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	200			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6				
	obligatoires		A9				
(13)	Dont cotisations facultatives Madelin	A7					
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
ECART DE REGLEMENT			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
				1 526			
SUBVENTION BPI FRANCE				300 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-1				
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



SARL au Capital Social de 3 000 €
 Siège social : 39 Ter Avenue Georges Clemenceau - 34690 FABREGUES
 Tél. 04.67.27.20.26. - Email : contact@acexpertiseetconseils.fr
 RCS MONTPELLIER : 814 332 201 00023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SAS WATERTRACKS				Néant <input type="checkbox"/> *																					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations																	
						1				2																	
										3																	
										4																	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				D8				D9														
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				557 891				868 626														
CORPORELLES	Terrains				KG				KH				KI														
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9		KJ		KK		KL															
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1		KM		KN		KO															
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2		KP		KQ		KR																
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3		KS		KT		KU																
	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW		KX																
	Matériel de transport *						KY		KZ		LA																
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD																
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG																
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ																
	Avances et acomptes						LK		LL		LM																
	TOTAL III						LN		LO		LP																
							1 145 331				265 320																
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G				8M				8T														
	Autres participations				8U				8V				8W														
	Autres titres immobilisés				1P				1R				1S														
	Prêts et autres immobilisations financières				IT				IU				IV														
	TOTAL IV				LQ				LR				LS														
				16 257																							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG				ØH				ØJ															
				1 719 479								1 133 946															
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation finale * ou dévaluation par mise en équivalence													
		par virement de poste à poste				par cessation de services ou résiliation d'une mise en équivalence				3				4													
		1				2																					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				IN				CØ				DØ				D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				IO				LV				LW				1 426 517				IX		
CORPORELLES	Terrains				IP				LX				LY				LZ										
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC																	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF																	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI																		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML																		
	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO																		
	Autres immobilisations		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR																
	corporelles		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU																
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX																		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		428 203		MZ		NA		NB																
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF																		
	TOTAL III		IY		428 203		NG		NH		NI																
									982 447		718 558																
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ				ØU				M7				ØW										
	Autres participations				IØ				ØX				ØY				ØZ										
	Autres titres immobilisés				1I				2B				2C				2D										
	Prêts et autres immobilisations financières				12				2E				2F				2G										
	TOTAL IV				13				NJ				NK				2H										
												16 257				16 257											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14				428 203				ØK				ØL				ØM							
								2 425 221								2 161 331											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



SARL au Capital Social de 3 000 €
 Siège social : 39 Ter Avenue Georges Clemenceau - 34690 FABREGUES
 Tél. 04.67.27.20.26. - Email : contact@acexpertiseetconseils.fr
 RCS MONTPELLIER : 814 332 201 00023

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 0 0 6 2 0 2 0**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS WATERTRACKS Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
 Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
 Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020



⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS WATERTRACKS</u>					Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	282 765	PF	450 132	PG		PH	732 897	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	195 819	QA	84 555	QB		QC	280 373	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QJ	1 047	QM	1 470	QN		QO	2 517	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	196 865	QV	86 025	QW		QX	282 890	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		YN	479 631	YP	536 157	YQ		YR	1 015 787	
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NI				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général des dotations (NP + NQ + NR)	NW	Total général des reprises (NS + NT + NU)		NY	Total général des mouvements (NW - NY)		NZ			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



SARL au Capital Social de 3 000 €
 Siège social : 39 Ter Avenue Georges Clemenceau - 34690 FABREGUES
 Tél. 04.67.27.20.26. - Email : contact@acexpertiseetconseils.fr
 RCS MONTPELLIER : 814 332 201 00023

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS WATERTRACKS				Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 257 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 39 I) de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS WATERTRACKS		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM			UN		
	Prêts (1) (2)	UP	UR			US		
	Autres immobilisations financières	UT	UV	16 257		UW	16 257	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX		179 880	179 880			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM		178 780	178 780		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		45 354	45 354		
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR			4 894	4 894		
	Charges constatées d'avance	VS			6 082	6 082		
	TOTAUX		VT		431 247	414 990	VV	16 257
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH		710 517	118 565	511 952	80 000	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		144 589	144 589			
Personnel et comptes rattachés		8C		27 418	27 418			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		9 148	9 148			
État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		29 994	29 994			
publiques	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		579	579			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		62 798	62 798			
Groupe et associés (2)		VI		14 315	14 315			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		500 364	364		500 000	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY		1 499 722	407 770	511 952	580 000	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		500 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques.	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		68 577	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables Janvier 2020



SARL au Capital Social de 3 000 €
Siège social : 39 Ter Avenue Georges Clemenceau - 34690 FABREGUES
Tél. 04.67.27.20.26. - Email : contact@acexpertiseetconseils.fr
RCS MONTPELLIER : 814 332 201 00023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise SAS WATERTRACKS		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le 30/06/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	162 803	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				F8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-F et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 309 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
						TOTAL I	164 142	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 41 autres)		K9	Entreprises nouvelles (41 autres)		L2	Zones d'activités innovantes (art. 44 bis A)	L5
	Vale de compétitivité liées CIGP (art. 41 undecies)		L6	Société investissements innovants (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la dette (art. 41 bis)	PA
	EPU-TE (art. 44 octies et 44ter A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quater)		1F	Zone franche d'activité N° (art. 41 quater bis)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 11 quater bis)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 quater bis)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 56 bis)		X9	dont déduction exceptionnelle simultanée de coactivité		YH) 178 780	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)		YB		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C)		YD			YC		
						ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						ZI	178 780	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	178 780	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	14 638	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	14 638	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD



SARL au Capital Social de 3 000 €
 Siège social : 39 Ter Avenue Georges Clemenceau - 34690 FABREGUES
 Tél. 04.67.27.20.26. - Email : contact@acexpertisetconseils.fr
 RCS MONTPELLIER : 814 332 201 00023

Désignation de l'entreprise SAS WATERTRACKS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	300 849	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	300 849	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	14 638	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	315 487	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	15 983	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS WATERTRACKS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB		Dividendes	ZD	(221 128)	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(221 128)			ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZF						
	TOTAL I	ØF	(221 128)		ZG	(0)					
					ZH	(221 128)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ	10 013					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > à 6 mois)	JS	36 705		XQ	37 154					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	34 088					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	1 044 527					
	Total du poste correspondant à la ligne l'W du tableau n° 2052				ZJ	1 115 769					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	896					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			YZ	1 033					
	Total du poste correspondant à la ligne l'W du tableau n° 2052				YX	1 929					
TVA	- Montant de la TVA collectée				YY	165 000					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	133 130					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *				ØB	190 858					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK					%	
	- Numéro de centre agréé *	XP									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies											
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 35 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe: résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 35 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Expert-comptables Janvier 2020



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS WATERTRACKS Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 † Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 F du CGI.



14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS WATERTRACKS Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+E-G-H
	À 19 %, 16,5% ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2020



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2020

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS WATERTRACKS</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: SAS WATERTRACKS		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01.07.2019 et clos le: 30.06.2020		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	5,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	875 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
	TOTAL 1	OX	875 000
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	300 000
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	704 312
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	673
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	1 004 985
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	14 814
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 054 673
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	449
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 066
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	1 071 002
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	808 983
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	808 983
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input type="checkbox"/> EV	<input checked="" type="checkbox"/> X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	<input type="checkbox"/> GX	875 000	Effectifs au sens de la CVAE * <input type="checkbox"/> EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			<input type="checkbox"/> HX
Période de référence	<input type="checkbox"/> GY	0 1 / 0 7 / 2 0 1 9	<input type="checkbox"/> GZ
Date de cessation			<input type="checkbox"/> HR
			3 0 / 0 6 / 2 0 2 0
			/ / / / / / / / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables Janvier 2020



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30062020 N° SIRET 8 2 1 4 3 6 0 9 4 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS WATERTRACKS

ADRESSE (voie) 95 RUE JOSEPH ALOIS SCHUMPETER

CODE POSTAL 34470 VILLE PEROLS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	PI	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	48029
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	829

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SASU	Dénomination	RCO2	N° SIREN (si société établie en France)	841221393	% de détention	56,94	Nb de parts ou actions	30000
Adresse :	N° 61	Voie	IMPASSE DE LA JONCASSE	Code Postal	34570	Commune	VAILHAUQUES	Pays	FRANCE
Forme juridique	S.A.S.U.	Dénomination	SASU GO-CONSULT	N° SIREN (si société établie en France)	830737052	% de détention	24,49	Nb de parts ou actions	12900
Adresse :	N° 12	Voie	BOULEVARD FRANCK	Code Postal	13008	Commune	MARSEILLE	Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Nom marital									
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays					
Adresse :	N°	Voie							
	Code Postal	Commune	Pays						
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Nom marital									
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays					
Adresse :	N°	Voie							
	Code Postal	Commune	Pays						

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



SARL au Capital Social de 3 000 €
Siège social : 39 Ter Avenue Georges Clemenceau - 34690 FABREGUES
Tél. 04.67.27.20.26. - Email : contact@acexpertiseetconseils.fr
RCS MONTPELLIER : 814 332 201 00023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30062020

N° SIRET 8 2 1 4 3 6 0 9 4 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS WATERTRACKS

ADRESSE (voie) 95 RUE JOSEPH ALOIS SCHUMPETER

CODE POSTAL 34470 VILLE PEROLS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		2020	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01072019	et clos le	30062020
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	X
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Designation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS WATERTRACKS 95 RUE JOSEPH ALOIS SCHUMPETER 34470 PEROLS			
SIRET	8 2 1 4 3 6 0 9 4 0 0 0 2 2	Mél: r.gaillard@watertracks.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Ingénierie, études techniques		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%		14 638
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse	
		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé GAGE COALA			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AC EXPERTISE & CONSEILS 39 Ter AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 34690 FABREGUES Tél: 0467272026			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date:	30112020
		Lieu:	PEROLS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président RAPHAEL GAILLARD	
		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).



2020	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 07		au 30 / 06	ou au titre de l'année N
		Néant	
		PME au sens communautaire	X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
		Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIR		178 780	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	



Autres Annexes et Crédits Impôts 20





(article 244 quater B du CGI)

N° 2069-A-SD
Dépenses engagées
au titre de 2019

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE
1^{er} EXEMPLAIRE À ADRESSER AU SERVICE DES IMPÔTS

Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD et 2069-A-2-SD peuvent être télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC.
Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au Ministère chargé de la Recherche, les données lui étant directement transmises.

Elles seront obligatoirement télé-déclarées à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du Ministère chargé de la Recherche.
Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01	07	2019	Clos le	30	06	2020
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Cachet du Service	Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	7112B
	SAS WATERTRACKS	821436094	Activités (cf. notice)	0
	95 RUE JOSEPH ALOIS SCHUMPETER 34470 PEROLS	(ancienne adresse en cas de changement) 61 IMP DE LA JONCASSE 34570 VAILHAQUES		

● Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)*			
N° SIREN de la société mère		CX	
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,			
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)		DX	
Entreprises ayant engagé pour la 1 ^{ère} fois des dépenses de recherche en 2019*		AZ	
● Entreprises nouvelles créées en 2019*	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf. notice)
● PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf. notice) AUT
● Chiffre d'affaires HT	DZ		875 000
● Nombre de salariés	CZ	5	● Nombre de chercheurs et techniciens EZ 6 ● Nombre de « jeunes docteurs » (si dépenses déclarées ligne I-5) FZ
● Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ		● Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)* GZ X

* Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2019	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	172 848
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	175 646
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 × 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) × 50 %] + ligne 5	6	217 459

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



SARL au Capital Social de 3 000 €
Siège social : 39 Ter Avenue Georges Clemenceau - 34690 FABREGUES
Tél. 04.67.27.20.26. - Email : contact@acexpertiseetconseils.fr
RCS MONTPELLIER : 814 332 201 00023

Montant total des dépenses de fonctionnement : <i>(ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)</i>	7	565 953
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	2 500
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation <i>(à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)</i>	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise <i>(ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)</i>	14	568 453
DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE <i>(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)</i>	ANNÉE CIVILE 2019	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , avec un lien de dépendance :	15a	
en France :		
à l'étranger ⁴ :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , sans lien de dépendance (indiquer le double du montant)	16a	
en France :		
à l'étranger ⁴ :	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : <i>(ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)</i>	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	18a	118 140
en France :		
à l'étranger ⁴ :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	19a	36 270
en France :		
à l'étranger ⁴ :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : <i>(ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)</i>	20	154 410
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <i>Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20</i> <i>Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité</i>	21	154 410
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : <i>(ligne 17 + ligne 21)</i>	22	154 410

SAGE Expertise-comptable Janvier 2020

² Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

³ La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

⁴ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).



Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	118 140	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))</i>	24	36 270	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance - Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a, b et 16a, b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25 - Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a, b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25 - Sont complétées [(les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25	25	10 000 000	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	154 410	
MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		ANNÉE CIVILE 2019	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	722 863	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	28a	126 930	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b		
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	29		
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	30		
Montant net total des dépenses de recherche <i>(ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)</i>	31a	595 933	
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b		
II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2019	
Frais de collection	32		
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33		
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34		
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35		
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36		
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37		
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38a		
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b		
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION <i>(ligne 31a + ligne 38a)</i>		39a	595 933
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)		39b	
III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION			
A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €			
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE			

⁵ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁶ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

⁷ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.



Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	595 933
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) × 30 % + ligne 40b × 50 %] ⁸	41	178 780
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	178 780
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) × 30 % + ligne 44b × 50 %] ⁸	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 48 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € - montant ligne 48)	50a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	50b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	178 780
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) × 30 % + ligne 52b × 50 %] ⁸	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a - 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 × 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	58b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) × 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) × 50 %] ⁸	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) × 5 %]	62	

⁸ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer



Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2019	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 × 75 %) + (ligne 71 × 50 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	80	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b) × 20 % + ligne 82b × 40%] ¹²	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	178 780
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹⁰ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

¹¹ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹² Ce taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer



ANNEXE

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 165 579,80 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 162 803,01 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/11/2020 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE



FRAIS DE DEVELOPPEMENT

Les frais de développement se rapportant à des projets nettement individualisés, ayant des sérieuses chances de rentabilité commerciale sont enregistrés à l'actif du bilan en immobilisation incorporelles évalués sur la base des dépenses qui correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise, dans ce domaine pour son propre compte.

Les frais de développement activés sont amortis, dès lors que le produit en découlant est commercialisable, sur la durée attendue des retombées économiques des projets auxquels ils se rattachent.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Faits marquants de l'exercice

L'entreprise a finalisé la fabrication d'un premier prototype taille réelle « Nessie C » en septembre 2019.

Ce prototype a permis de réaliser des essais de qualification de la technologie sur plusieurs sites de barrages du parc EDF d'octobre 2019 à Février 2020.

Ces tests ont permis de valider le déblocage des verrous technologiques initialement rencontrés.

La décision a donc été prise conjointement avec EDF de continuer à développer le robot de dragage sous-marin dans le but d'en produire un de niveau présérie qui sera utilisé dans le cadre d'un démonstrateur industriel sur le lac du Sautet initialement programmés en mai-juin 2020.

La crise sanitaire et le confinement liés à la COVID 19 survenue en mars 2020 a entraîné un décalage de ces essais à octobre-novembre 2020.

La préparation de ce premier de série est en cours au moment de la clôture des comptes au 30 juin 2020.



Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 425 222

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	557 891	868 626		1 426 517
Immobilisations corporelles	717 128	1 430		718 558
Immobilisations financières	16 257			16 257
Immobilisations en cours	428 203	263 890	428 203	263 890
TOTAL	1 719 479	1 133 946	428 203	2 425 222

Amortissements et provisions d'actif = 1 015 787

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	282 765	450 132		732 897
Immobilisations corporelles	196 865	86 025		282 890
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	479 631	536 157		1 015 787

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Marques	210	0	210	Non amortiss.
Rd transposido	202 551	202 551	0	1 ans
Site internet	1 775	1 591	184	3 ans
Brique technologique - nessie a	243 874	182 906	60 969	2 ans
Brique technologique - nessie b	109 481	72 987	36 494	2 ans
Brique technologique - nessie c	553 682	219 935	333 747	2 ans
Brique technologique -nessie d	314 944	52 928	262 016	2 ans
Pelle spreng	25 000	22 899	2 101	4 ans
Pelle hydraulique	592 484	217 244	375 240	10 ans
Unite de criblage	43 653	18 431	25 221	5 ans
Container de mesure	51 629	21 799	29 830	5 ans
Mat.bureau & informa	5 792	2 517	3 276	3 ans
Immo en cours - nessie e	263 890	0	263 890	Non mis en service
TOTAL	2 408 964	1 015 787	1 393 176	

Etat des créances = 431 247

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	16 257		16 257
Actif circulant & charges d'avance	414 990	414 990	
TOTAL	431 247	414 990	16 257

Charges constatées d'avance = 6 082

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 52 683**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	52683	1,00	52 683
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	52683	1,00	52 683

Etat des dettes = 1 499 722

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	710 517	118 565	511 952	80 000
Dettes financières diverses	14 315	14 315		
Fournisseurs	144 589	144 589		
Dettes fiscales & sociales	67 139	67 139		
Dettes sur immobilisations	62 798	62 798		
Autres dettes	500 364	364		500 000
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 499 722	407 770	511 952	580 000

Charges à payer par postes du bilan = 69 514

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	52 909
Dettes fiscales & sociales	16 241
Autres dettes	364
TOTAL	69 514

Informations complémentaires sur le bilan passif

La dette a plus de 5 ans de 500 000 € correspond à un crédit vendeur de 500 000 € pour l'acquisition d'une pelle hydraulique.

Un emprunt de 200 000 € et un autre de 300 000 € ont été contracté sur l'exercice pour financer les dépenses de développement.



Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 875 000**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	875 000	100,00 %
TOTAL	875 000	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'aux autres documents qui fournissent une information plus détaillée.

L'impôt négatif de 178 780 € correspond au CIR de l'année civile 2019.

Une subvention a été octroyée par BPI à la société à hauteur de 300 000 € pour financer les frais de développement, exposés sur la période. Le produit de la subvention a été comptabilisé en intégralité en produit exceptionnel. Cette subvention finançant une activité long terme (frais de développement).



Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	2	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	5	0

Engagements donnés = 10 013

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	10 013
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	10 013

Annexes (suite)**Autres informations complémentaires****INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL**

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 6 082

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	6 082
TOTAL	6 082

Charges à payer = 69 514

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fnp(408100)	52 909
TOTAL	52 909

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. congés à payer(428200)	13 799
Charges sociales sur c.p.(438200)	2 184
Charges à payer(448600)	258
TOTAL	16 241

Autres dettes	Montant
Charges à payer(468600)	364
TOTAL	364



Annexes (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet AC EXPERTISE & CONSEILS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SAS WATERTRACKS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/06/2020 caractérisés notamment par les données suivantes :

Total du bilan	2 165 580
Chiffre d'affaires hors taxes	875 000
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	162 803

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour AC EXPERTISE & CONSEILS
Fait à FABREGUES le 03/12/2020

SARL AC Expertise & Conseils
Christophe ARNAL - Expert-Comptable
39 Ter Avenue Georges Clemenceau
34690 FABREGUES
04.67.27.20.26
contact@acexpertiseetconseils.fr
Siret : 814 332 201 00023




Annexes (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2017	31/05/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	13 mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	52 683	52 683	30 000	30 000	
b) Nombre d'actions émises	52 683	52 683			
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	875 000	159 700	335 171	957 609	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	520 180	-84 927	88 316	272 040	
c) Impôt sur les bénéfices	-178 780	-29 149	-87 919	-42 422	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	698 960	-55 778	176 235	314 462	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	162 803	-221 128	40 608	135 780	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	13	-1			
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	3	-4			
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	5	4	2	5	
b) Montant de la masse salariale	202 069	121 143	40 029	142 592	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	29 018	15 924	6 225	29 256	



WATERTRACKS

Société par actions simplifiée

Au capital social de 52.683 €

Siège social : 95 Rue Joseph Aloïs Schumpeter, 34470 Pérols

RCS MONTPELLIER 821 436 094

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU MARDI 22 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt
Le mardi 22 décembre
à 10 heures

Les associés de la société WATERTRACKS (la « Société »), société par actions simplifiées au capital de 52.683,00 €, divisé en 52.683 actions d'un euro (1 €) chacune se sont réunies en assemblée générale au siège social de la Société.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par les associés présents au moment de leur entrée en séance tant à titre personnel que comme mandataire.

La société RGO² représentée par Monsieur Raphaël GAILLARD, préside l'assemblée en sa qualité de Président de la Société.

La société SOFILARO représentée par monsieur Jérôme LAVINAUD et la société IDEA représentée par monsieur Charles POURREAU acceptent d'être désignées en qualité de scrutateurs.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitués qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 52.178 actions formant le capital social soit 99,04 % du capital et des droits de vote, et donc remplissent les conditions de quorum légalement et statutairement requises.

La société SYREC représentée par monsieur William PARMAKSIZIAN dont le siège social est situé 59, promenade Georges Pompidou Prado Beach CS 10022 13272 MARSEILLE Cédex 08, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présente.

Le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et adopter ses résolutions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associée,
- Une copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- La feuille de présence,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 30 juin 2020,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos au 30 juin 2020,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020,
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'Article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Un exemplaire des derniers statuts de la Société,
- Le texte du projet des résolutions.

Le Président déclare que la présente assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales et statutaires applicables et que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur **l'ordre du jour ordinaire** suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 30 juin 2020,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Approbation de ces rapports,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne ensuite lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport du Président sur l'ordre du jour puis des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2020

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de majorité requises pour l'adoption des décisions collectives de caractère ordinaire telles que définies à l'article 20.7.1 des statuts de la Société,

CONNAISSANCE PRISE du rapport de gestion du Président, et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2020, et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020,

APPROUVE dans toutes leurs parties le rapport du Président et les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice d'un montant de 162.803,00 €.

APPROUVE également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

PREND ACTE que le montant global des dépenses ou charges non fiscalement déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'est élevé pour l'exercice 2020 à une somme de 1.339,00 €.

APPROUVE en conséquence les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CP

JL



DEUXIÈME RÉOLUTION
AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de majorité requises pour l'adoption des décisions collectives de caractère ordinaire telles que définies à l'article 20.7.1 des statuts de la Société,

CONNAISSANCE PRISE du rapport de gestion du Président,

DECIDE, sur proposition du Président d'affecter l'intégralité du bénéfice réalisé au cours de l'exercice soit la somme de **162.803,00 €** au compte « *autres réserves* » de la manière suivante :

ORIGINE :

- Autres réserves :	(49.290) euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice :	162.803 euros

AFFECTATION :

- Nouveau solde du compte « autres réserves » après affectation	113.513 euros
---	---------------

RECONNAIT en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CP

JL

W

TROISIÈME RÉOLUTION
CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de majorité requises pour l'adoption des décisions collectives de caractère ordinaire telles que définies à l'article 20.7.1 des statuts de la Société,

CONNAISSANCE PRISE du rapport de gestion du Président et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,

APPROUVE chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIÈME RÉOLUTION
POUVOIR POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale des associés,

DONNE tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet de remplir toutes formalités légales de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

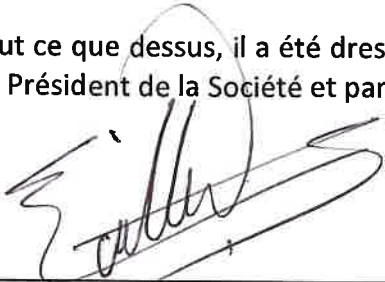
CP

JL

W

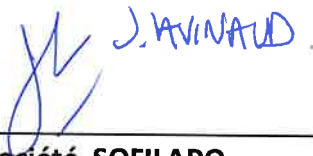
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de la Société et par les deux scrutateurs.



Le Président
La société RGO²
représentée par Raphael GAILLARD

Les scrutateurs



La société SOFILARO
représentée
par Monsieur Jérôme LAVINAUD

La société IDEA représentée par Monsieur
Charles POURREAU





Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
Télécopie : 04 91 77 08 32
e-mail : contact@syrec.fr
s i t e : [www . syrec . fr](http://www.syrec.fr)

WATERTRACKS SAS
95 RUE JOSEPH ALOIS SCHUMPETER
34470 PEROLS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Membre du Groupement d'Auditeurs **DFK** International

s.a au capital de 80.000 € - rcs Marseille B 300 155 819 – siret 300 155 819 000 42 – TVA intracommunautaire FR 13 300 155 819
inscrite à l'ordre des experts comptables. Tableau régional de Marseille et à la compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Aix-en-Provence

LRC/WP
N° 17566

WATERTRACKS SAS
95 RUE JOSEPH ALOIS
SCHUMPETER
34470 PEROLS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société WATERTRACKS SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 04 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les frais de développement.

La note « Frais de développement » de l'annexe indique la méthode comptable appliquée pour l'évaluation des frais de développement portés à l'actif.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à vérifier les données qui ont servi de base au calcul de la valeur brute activée, à contrôler l'application des règles d'amortissement ou dépréciation et enfin à vérifier les informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

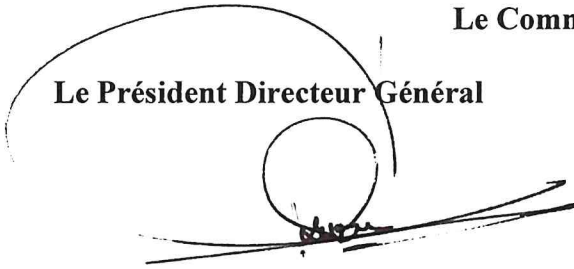
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A MARSEILLE, LE 04 DECEMBRE 2020

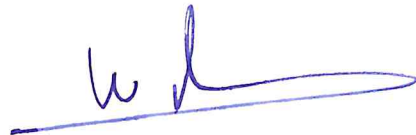
**Le Commissaire aux Comptes
SYREC SA**

Le Président Directeur Général



**Luc-René CHAMOULEAU
Commissaire aux Comptes**

Le Directeur de Mission



**William PARMAKSIZIAN
Commissaire aux Comptes**

BILAN AU 30 juin 2020

ACTIF	30/06/2020			30/06/2019
	Valeurs Brutes	Amortissement ou provisions	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
en euros				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	1 424 532	731 306	693 226	274 139
Concessions, brevets et valeurs similaires	210		210	210
Fonds commercial				
Autres	1 775	1 591	184	776
Immobilisations en cours	263 890		263 890	428 203
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel industriel	712 765	280 373	432 392	516 947
Autres	5 792	2 517	3 275	3 316
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	16 257		16 257	16 257
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	2 425 221	1 015 787	1 409 434	1 239 848
Stocks et en cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	7 612		7 612	6 939
En cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	67 710		67 710	21 973
Créances				
Clients et comptes rattachés	179 880		179 880	60 000
Autres	229 028		229 028	264 988
Capital souscrit-appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	265 834		265 834	176 660
Charges constatées d'avance	6 082		6 082	7 119
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	756 146		756 146	537 679
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF	3 181 367	1 015 787	2 165 580	1 777 528

BILAN AU 30 juin 2020

PASSIF	30/06/2020	30/06/2019
<i>en euros</i>		
Capitaux propres et réserves		
Capital social	52 683	52 683
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	495 111	495 111
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 550	4 550
Réserves statutaires ou contractuelles		
Autres réserves	-49 290	171 838
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	162 803	-221 128
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	665 857	503 054
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	710 517	279 094
Emprunts et dettes financières diverses	14 315	14 102
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 589	297 800
Dettes fiscales et sociales	67 504	79 505
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62 798	
Autres dettes	500 000	503 971
Produits constatés d'avance		100 000
TOTAL DES DETTES	1 499 722	1 274 473
TOTAL DU PASSIF	2 165 580	1 777 528

COMPTE DE RESULTAT

<i>en euros</i>	Période du 1/07/19 au 30/06/20			2019
	France	Export	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises			0	0
Production vendue :				
- de biens				
- de services			875 000	159 700
Montant net du chiffre d'affaires	0	0	875 000	159 700
Production stockée				
Production immobilisée			704 312	742 858
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions, amortissements, et transferts de charges			8 862	
Autres produits				
Total des produits d'exploitation			1 588 174	902 558
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 386	306
Variation de stocks			-673	925
Autres achats et charges externes			1 115 769	841 822
Impôts, taxes et versements assimilés			1 929	1 417
Salaires et traitements			202 069	121 143
Charges sociales			29 018	15 924
Dotations aux amortissements et provisions :				
sur immobilisations : dotations aux amortissements			536 157	165 351
sur immobilisations : dotations aux provisions				
sur actif circulant : dotations aux provisions				
pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1 066	91
Total des charges d'exploitation			1 887 720	1 146 977
RESULTAT D'EXPLOITATION			-299 546	-244 419
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun :				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

COMPTE DE RESULTAT

<i>en euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits financiers :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	0	0
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	17 956	1 535
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	17 956	1 535
RESULTAT FINANCIER	-17 956	-1 535
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-317 502	-245 954
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	301 526	153
Sur opérations en capital		11
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	301 526	164
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion		4 487
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	0	4 487
RESULTAT EXCEPTIONNEL	301 526	-4 323
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-178 780	-29 149
TOTAL DES PRODUITS	1 889 700	902 722
TOTAL DES CHARGES	1 726 896	1 123 850
BENEFICE OU PERTE	162 803	-221 128

ANNEXE

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 165 579,80 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 162 803,01 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/11/2020 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE



FRAIS DE DEVELOPPEMENT

Les frais de développement se rapportant à des projets nettement individualisés, ayant des sérieuses chances de rentabilité commerciale sont enregistrés à l'actif du bilan en immobilisation incorporelles évalués sur la base des dépenses qui correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise, dans ce domaine pour son propre compte.

Les frais de développement activés sont amortis, dès lors que le produit en découlant est commercialisable, sur la durée attendue des retombées économiques des projets auxquels ils se rattachent.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Faits marquants de l'exercice

L'entreprise a finalisé la fabrication d'un premier prototype taille réelle « Nessie C » en septembre 2019.

Ce prototype a permis de réaliser des essais de qualification de la technologie sur plusieurs sites de barrages du parc EDF d'octobre 2019 à Février 2020.

Ces tests ont permis de valider le déblocage des verrous technologiques initialement rencontrés.

La décision a donc été prise conjointement avec EDF de continuer à développer le robot de dragage sous-marin dans le but d'en produire un de niveau présérie qui sera utilisé dans le cadre d'un démonstrateur industriel sur le lac du Sautet initialement programmés en mai-juin 2020.

La crise sanitaire et le confinement liés à la COVID 19 survenue en mars 2020 a entraîné un décalage de ces essais à octobre-novembre 2020.

La préparation de ce premier de série est en cours au moment de la clôture des comptes au 30 juin 2020.



Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 425 222

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	557 891	868 626		1 426 517
Immobilisations corporelles	717 128	1 430		718 558
Immobilisations financières	16 257			16 257
Immobilisations en cours	428 203	263 890	428 203	263 890
TOTAL	1 719 479	1 133 946	428 203	2 425 222

Amortissements et provisions d'actif = 1 015 787

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	282 765	450 132		732 897
Immobilisations corporelles	196 865	86 025		282 890
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	479 631	536 157		1 015 787

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Marques	210	0	210	Non amortiss.
Rd transposito	202 551	202 551	0	1 an
Site internet	1 775	1 591	184	3 ans
Brique technologique - nessie a	243 874	182 906	60 969	2 ans
Brique technologique - nessie b	109 481	72 987	36 494	2 ans
Brique technologique - nessie c	553 682	219 935	333 747	2 ans
Brique technologique -nessie d	314 944	52 928	262 016	2 ans
Pelle spreng	25 000	22 899	2 101	4 ans
Pelle hydraulique	592 484	217 244	375 240	10 ans
Unite de criblage	43 653	18 431	25 221	5 ans
Container de mesure	51 629	21 799	29 830	5 ans
Mat.bureau & informa	5 792	2 517	3 276	3 ans
Immo en cours - nessie e	263 890	0	263 890	Non mis en service
TOTAL	2 408 964	1 015 787	1 393 176	

Etat des créances = 431 247

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	16 257		16 257
Actif circulant & charges d'avance	414 990	414 990	
TOTAL	431 247	414 990	16 257

Charges constatées d'avance = 6 082

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



SARL au Capital Social de 3 000 €

Siège social : 39 Ter Avenue Georges Clemenceau - 34690 FABREGUES

Tél. 04.67.27.20.26. - Email : contact@acexpertiseetconseils.fr

RCS MONTPELLIER : 814 332 201 00023

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 52 683**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	52683	1,00	52 683
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	52683	1,00	52 683

Etat des dettes = 1 499 722

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	710 517	118 565	511 952	80 000
Dettes financières diverses	14 315	14 315		
Fournisseurs	144 589	144 589		
Dettes fiscales & sociales	67 139	67 139		
Dettes sur immobilisations	62 798	62 798		
Autres dettes	500 364	364		500 000
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 499 722	407 770	511 952	580 000

Charges à payer par postes du bilan = 69 514

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	52 909
Dettes fiscales & sociales	16 241
Autres dettes	364
TOTAL	69 514

Informations complémentaires sur le bilan passif

La dette a plus de 5 ans de 500 000 € correspond à un crédit vendeur de 500 000 € pour l'acquisition d'une pelle hydraulique.

Un emprunt de 200 000 € et un autre de 300 000 € ont été contracté sur l'exercice pour financer les dépenses de développement.



Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 875 000**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	875 000	100,00 %
TOTAL	875 000	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'aux autres documents qui fournissent une information plus détaillée.

L'impôt négatif de 178 780 € correspond au CIR de l'année civile 2019.

Une subvention a été octroyée par BPI à la société à hauteur de 300 000 € pour financer les frais de développement, exposés sur la période. Le produit de la subvention a été comptabilisé en intégralité en produit exceptionnel. Cette subvention finançant une activité long terme (frais de développement).

SYREC - Commissaire aux Comptes



Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	2	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	5	0

Engagements donnés = 10 013

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	10 013
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	10 013

Annexes (suite)**Autres informations complémentaires****INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL**

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 6 082

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	6 082
TOTAL	6 082

Charges à payer = 69 514

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fnp(408100)	52 909
TOTAL	52 909

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. congés à payer(428200)	13 799
Charges sociales sur c.p.(438200)	2 184
Charges à payer(448600)	258
TOTAL	16 241

Autres dettes	Montant
Charges à payer(468600)	364
TOTAL	364



Annexes (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2017	31/05/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	13 mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	52 683	52 683	30 000	30 000	
b) Nombre d'actions émises	52 683	52 683			
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	875 000	159 700	335 171	957 609	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	520 180	-84 927	88 316	272 040	
c) Impôt sur les bénéfices	-178 780	-29 149	-87 919	-42 422	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	698 960	-55 778	176 235	314 462	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	162 803	-221 128	40 608	135 780	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	13	-1			
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	3	-4			
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	5	4	2	5	
b) Montant de la masse salariale	202 069	121 143	40 029	142 592	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	29 018	15 924	6 225	29 256	

